

**Programme de végétalisation des rives  
du lac Trois Saumons : rapport final 2021**



Présenté à  
la Municipalité de Saint-Aubert

Par Marc Bélanger  
Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud

Le 19 novembre 2021



ORGANISME DES BASSINS VERSANTS DE LA CÔTE-DU-SUD (2021).

*Programme de végétalisation des rives du lac Trois Saumons : rapport final 2021.*

Montmagny, iv + 17 p. + annexe.

# TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	ii
Liste des tableaux.....	iii
Liste des abréviations, sigles, acronymes .....	iii
Faits saillants.....	iv
1 Mise en contexte.....	1
2 Objectifs .....	1
3 Résultats .....	2
3.1 Participation à la rédaction d’un programme de végétalisation des rives en collaboration avec la Municipalité .....	2
3.2 Préparation et animation d’une séance d’information à l’intention des membres du Club des résidents du lac Trois-Saumons .....	2
3.3 Distribution de documents de sensibilisation sur l’importance des bandes riveraines .....	3
3.4 Promotion du programme de végétalisation auprès des propriétaires riverains... 4	
3.5 Formation d’une escouade de lac pour rencontrer les propriétaires riverains..... 6	
3.6 Production de plans d’aménagement à partir des visites terrain .....	6
3.6.1 Visites terrain .....	6
3.6.2 Production de plans d’aménagement.....	8
3.7 Achat, transport et distribution des végétaux .....	9
3.8 Offre d’un service de plantation.....	11
4 Conclusion.....	12
5 Recommandations .....	13
Références bibliographiques.....	15
Annexe 1. Courriel envoyé le 7 juillet 2021 aux propriétaires riverains ayant reçu l’Escouade des lacs de l’OBV à l’été 2015.....	16

Annexe 2. Liste des propriétés visitées au cours de la saison 2021..... 17  
Annexe 3. Carte des propriétés visitées ..... 18

## **LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1. Propriétés visitées à l'été 2021 et nombre total de propriétés relativement à la classification de leur rive. .... 7  
Tableau 2. Végétaux distribués aux riverains du lac Trois Saumons à l'été 2021. .... 10

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES, ACRONYMES**

AGA : Assemblée générale annuelle

FIHOQ : Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec

OBV : Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud

## **FAITS SAILLANTS**

**35**

PROPRIÉTÉS VISITÉES

soit l'objectif fixé pour 2021

**80 %**

DES PROPRIÉTAIRES RENCONTRÉS ONT CHOISI DE VÉGÉTALISER

en totalité ou en partie leur rive

**802**

VÉGÉTAUX PLANTÉS

et 178 plants additionnels sont prévus pour le début de l'été 2022

**17**

ARBRES PLANTÉS

soit moins de 2 % des végétaux commandés

**175 \$**

PRIX MÉDIAN DES COMMANDES DE VÉGÉTAUX

excluant les plants prévus pour le début de l'été 2022

**66 %**

DE LA SUBVENTION MUNICIPALE A ÉTÉ UTILISÉE

sur les 6 400 \$ disponibles

## **1 MISE EN CONTEXTE**

Le lac Trois Saumons est un lieu remarquable de villégiature sur le territoire de la municipalité de Saint-Aubert, voire de la grande région de la ville de Québec. Avec plus de 400 résidences dans son bassin versant immédiat<sup>1</sup>, ce lac est aussi la source d'eau potable des municipalités de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli.

Un inventaire effectué en 2018 a révélé que la majorité des rives du lac Trois Saumons ont subi une altération de leurs caractéristiques naturelles (Bernard, 2020). Sachant qu'une rive constituée d'un mélange de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres est le dernier filtre pouvant retenir les polluants et les sédiments avant qu'ils ne pénètrent dans le lac, et ainsi conserver la qualité de son environnement, de son eau potable et de ses milieux de vie, la Municipalité de Saint-Aubert a fait le souhait de restaurer les rives du lac Trois Saumons à leur état naturel.

## **2 OBJECTIFS**

La Municipalité de Saint-Aubert, en partenariat avec l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBV), a mis en place un programme de végétalisation des rives du lac Trois Saumons. Le mandat de l'OBV est de mener des actions de sensibilisation auprès des propriétaires riverains, de produire des plans d'aménagement de la rive en collaboration avec ces derniers, de coordonner la commande et la livraison de végétaux, et d'offrir un service de plantation aux propriétaires intéressés.

Pour la saison 2021, le programme de végétalisation s'est terminé le 31 octobre. Le nombre de plans d'aménagement de la rive à produire et à mettre en œuvre pour cette date était de 35.

---

<sup>1</sup> Le bassin versant immédiat correspond à la partie de territoire directement drainée par un lac, contrairement au territoire drainé par les tributaires du lac.

### **3 RÉSULTATS**

#### **3.1 Participation à la rédaction d'un programme de végétalisation des rives en collaboration avec la Municipalité**

La participation de l'OBV à la rédaction du programme de végétalisation des rives s'est effectuée tout le long de la saison au cours de rencontres, en présentiel ou à distance, de conversations téléphoniques et d'échanges de courriels. Le programme a évolué, s'est précisé et amélioré à la suite de ces divers échanges.

Une rencontre aux bureaux de la Municipalité a eu lieu l'après-midi du lundi 21 juin. Cette rencontre a permis d'échanger sur le programme afin de s'assurer que toutes les parties comprenaient les divers aspects de l'entente pour la réalisation du programme de végétalisation ainsi que les particularités dudit programme. Les personnes présentes ont aussi discuté de la procédure d'adhésion au programme, plus particulièrement des documents à échanger entre la prise de rendez-vous d'un propriétaire riverain et le remboursement des végétaux achetés par ce dernier. Cette rencontre s'est terminée par une révision du programme de réhabilitation de l'environnement. Étaient présents lors de cet après-midi M<sup>me</sup> Élodie Sawadogo et M. Marc-André Bernard de la Municipalité et MM. Bruno Fortin et Marc Bélanger de l'OBV.

Une rencontre virtuelle s'est tenue le 30 juin pour discuter de nouveau du programme de réhabilitation de l'environnement, qui devait être déposé aux élus le mardi 6 juillet pour être discuté et adopté en séance du conseil. Étaient présents lors de cet entretien MM. Marc-André Bernard, Bruno Fortin et Marc Bélanger.

Par la suite, l'équipe municipale et celle de l'OBV ont communiqué de façon régulière pour clarifier certains points du programme, pour parler de situations particulières à certaines propriétés ou pour obtenir un suivi de l'avancement des travaux.

#### **3.2 Préparation et animation d'une séance d'information à l'intention des membres du Club des résidents du lac Trois-Saumons**

L'assemblée générale annuelle du Club des résidents du lac Trois-Saumons s'est tenue le samedi 3 juillet 2021 sur le terrain de balle molle du 526, chemin du Tour-du-Lac-Trois-

Saumons. L'OBV était représentée par M. Marc Bélanger. Une soixantaine de membres du Club et invités étaient présents, dont M. Michel Paré, conseiller de la Municipalité, et M. Gabriel Bigaouette, directeur général des Camps Odyssée.

Vers la fin de l'assemblée, l'OBV a présenté le programme de végétalisation et a répondu aux questions des personnes présentes. Certaines questions ont porté sur l'obligation des propriétaires de produire un plan d'aménagement de leur rive et sur les moyens que la Municipalité utilisera pour interpeller les propriétaires qui ne produiront pas de plan d'aménagement d'ici mars 2026. Un membre soulevait le besoin de vulgariser et publiciser le programme de végétalisation.

À la fin de l'assemblée, le représentant de l'OBV est demeuré sur place pour échanger avec les membres et prendre des rendez-vous pour des visites de propriétés. Six personnes ont pris rendez-vous sur place et trois ont noté les coordonnées de l'OBV pour prendre rendez-vous ultérieurement.

Cinquante enveloppes contenant un mélange de semences de fleurs sauvages, et sur lesquelles les coordonnées de l'OBV étaient inscrites, ont été remises lors de l'assemblée. Une partie de ces enveloppes ont été remises au conseil d'administration du Club des résidents pour être données lors de la distribution du bottin des membres prévue au mois d'août.

### **3.3 Distribution de documents de sensibilisation sur l'importance des bandes riveraines**

La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ), connue aujourd'hui sous le nom de Québec Vert, a produit un dépliant intitulé *Plantation et entretien d'une bande riveraine* (FIHOQ, s. d.). Ce dépliant est une introduction à la restauration durable des bandes riveraines. Il aborde les avantages et les bienfaits de la bande riveraine, la planification de la plantation et le choix des végétaux, et finalement la plantation et l'entretien de ces derniers. Une copie papier a été distribuée à chaque propriétaire rencontré dans le cadre du programme.

Les propriétaires désirant plus d'information sur la plantation et l'entretien d'une bande riveraine étaient orientés vers le site Web *Bande riveraine* (<https://banderiveraine.org/>),

une autre initiative de Québec Vert. Plus particulièrement, nous leur recommandons la lecture, en tout ou en partie, du document *Guide de bonnes pratiques : aménagement et techniques de restauration des bandes riveraines* (FIHOQ, 2013) qui se trouve sur ce site Web. Ce document contient tous les aspects relatifs à la restauration d'une bande riveraine.

Lors des prochaines saisons, si les mesures sanitaires liées à la COVID-19 sont assouplies ou levées, la distribution de documents de sensibilisation pourra être faite lors des événements organisés par le Club des résidents (voir la section 3.4).

### **3.4 Promotion du programme de végétalisation auprès des propriétaires riverains**

La promotion du programme de végétalisation par l'équipe de l'OBV a officiellement débuté lors de l'assemblée générale annuelle du Club des résidents. Cet événement a marqué la première vague d'inscriptions au programme.

Au début du mois de juillet, l'équipe de l'OBV a communiqué par courriel avec quatorze participants de son programme de végétalisation de l'été 2015, connu sous le nom *Escouade des lacs*. Ce courriel portait principalement sur la description d'un plan d'aménagement de la rive, sur le mandat d'accompagnement des propriétaires riverains qu'a l'OBV dans le cadre du programme de végétalisation et terminait sur l'importance de prendre rendez-vous sans délai afin de profiter de la subvention municipale. Une copie de ce courriel se trouve à l'annexe 1. À notre connaissance, personne n'a contacté l'OBV à la suite de ce courriel.

Toujours au début du mois de juillet, ce courriel a été modifié dans une forme correspondant plus à un article de journal. L'OBV a joint le Club des résidents pour permettre sa publication dans le journal du Club, le Huchard. Ce n'est que le 28 juillet que l'article a finalement été publié. Deux propriétaires riverains ont communiqué avec l'OBV à la suite de la publication de l'article. Malheureusement, l'objectif de 35 sites à aménager de l'entente pour la réalisation du programme de végétalisation pour la saison 2021 avait déjà été atteint. Il est à noter qu'un de ces propriétaires apprenait l'existence du programme par l'intermédiaire dudit article.

L'article a aussi été remis à la Municipalité de Saint-Aubert. Une version retravaillée par l'équipe municipale a été publiée sur le site Web de la Municipalité durant la semaine du 2 août. Cette même version a été distribuée par la poste à tous les propriétaires riverains. Cette campagne de publipostage a été plus profitable que l'article dans le Huchard ou sur le site Web de la Municipalité : plus de 20 propriétaires ont fait connaître leur désir de participer au programme de végétalisation à la suite de la réception de cette circulaire.

De la fin juin au début août, l'équipe de l'OBV a aussi tenté de joindre par téléphone les participants à l'*Escouade des lacs* de 2015, souvent les mêmes qui avaient reçu le courriel d'information du début juillet. L'approche par téléphone a connu un meilleur succès que celle par courriel : huit propriétaires ont pris rendez-vous à la suite de notre appel.

La promotion du programme de végétalisation s'est aussi faite entre propriétaires riverains. En effet, après une visite de l'OBV, les propriétaires parlaient de leur expérience avec leurs voisins, leurs amis et les membres de leur famille qui possèdent un terrain riverain du lac Trois Saumons. Plusieurs rendez-vous ont été pris de cette façon, particulièrement parmi les propriétaires du chemin Leclerc.

Finalement, trois rendez-vous ont été pris lors d'une courte tournée de porte-à-porte.

Notons qu'en 2021 les mesures sanitaires dues à la pandémie de COVID-19 ont amené le Club des résidents à annuler la majorité de ses événements sociaux comme le tournoi de golf, la traversée du lac à la nage et l'épluchette de fin d'été. Lorsque les mesures sanitaires seront levées, le Club reprendra la tenue de ces événements qui pourraient être des occasions de rencontrer plusieurs membres et non-membres du Club afin d'échanger sur le programme. À cette fin, l'événement de la traversée du lac à la nage est le plus prometteur, car il a lieu à la fin juillet et est suivi par un souper et une soirée, offrant ainsi plusieurs occasions pour rencontrer les riverains. L'épluchette de fin d'été est tenue lors de la fin de semaine de la fête du Travail. À cette période, la saison de visites de propriétés est terminée. Toutefois, l'occasion est intéressante pour l'équipe de l'OBV de rencontrer plusieurs riverains, de leur expliquer le programme de végétalisation et de prendre des rendez-vous pour la saison suivante. Quant au tournoi de golf, il nous semble que le déroulement d'un tel événement soit moins propice à la présentation du programme auprès des participants.

### **3.5 Formation d'une escouade de lac pour rencontrer les propriétaires riverains**

La première étape dans la formation de l'équipe terrain a été un atelier, échelonné sur deux demi-journées, donné par M<sup>me</sup> Marie-Claude Carbonneau, horticultrice et propriétaire de *Les Entreprises Bucoliques* à Saint-Cyrille-de-Lessard, une entreprise spécialisée en culture de petits fruits et en services d'horticulture. Portant sur l'approche client, cet atelier comportait une partie théorique, donnée en ligne le mardi 1<sup>er</sup> juin, et une partie pratique le lundi 21 juin. Lors de la partie pratique, les visites de deux propriétés riveraines ont été effectuées : une première pour laquelle M<sup>me</sup> Carbonneau avait eu un contrat de végétalisation en 2019 et une seconde qui servait de site d'essai pour l'équipe de l'OBV. Étaient présents à ces formations M<sup>me</sup> Stéphanie Desaulniers et MM. Bruno Fortin et Marc Bélanger de l'OBV. M<sup>me</sup> Élodie Sawadogo et M. Marc-André Bernard de la Municipalité se sont ajoutés lors de la partie pratique.

Au cours de l'été, l'équipe de l'OBV s'est agrandie et M<sup>me</sup> Gabrielle Paré a appris le déroulement des rencontres avec les propriétaires riverains directement par la pratique.

Après quelques rencontres de propriétaires, M<sup>mes</sup> Desaulniers et Paré ont suivi une formation donnée par l'OBV sur l'utilisation d'un logiciel de système d'information géographique pour la production des plans d'aménagement. Cette formation a été d'une durée d'une journée et demie.

### **3.6 Production de plans d'aménagement à partir des visites terrain**

#### **3.6.1 Visites terrain**

Lors de la visite d'une propriété, un croquis de la rive était établi avec le propriétaire. Ce croquis contenait les informations essentielles à être notées sur le plan d'aménagement, telle la profondeur de la rive, la position de l'accès au lac, les bâtiments en rive et leur zone de dégagement, les zones à végétaliser et les espèces végétales à utiliser.

La liste des propriétés visitées au cours de l'été 2021 est présentée à l'annexe 2. À noter que dans ce document, le terme propriété est retenu comme unité de référence et correspond à une adresse de propriété unique telle qu'inscrite au rôle d'évaluation. Cette unité de référence est plus simple à utiliser en comparaison à la notion de lot riverain utilisée dans le

*Rapport de l'inventaire des rives du lac Trois-Saumons suite au passage de DroneXperts le 19 septembre 2018* (Bernard, 2020) qui est à la base du programme de végétalisation. Donc, bien que 35 adresses soient listées à l'annexe 2, ces données représentent 36 lots riverains, car le 586, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons est composé de deux lots riverains : les lots 4 635 772 et 4 635 773.

Dans son rapport, Bernard (2020) classifie les quelque 370 lots riverains en fonction de l'anthropisation de leur rive. Huit classes sont utilisées allant de rive conforme à rive problématique. Bien que l'échantillon de lots riverains visités en 2021 soit relativement petit ( $n = 36$ ), nous pouvons observer que certaines classes de rives sont surreprésentées, comme les rives anthropisées (C) et fortement anthropisées (D), alors que d'autres sont sous-représentées comme les rives conformes (A — tableau 1).

*Tableau 1. Lots riverains visités à l'été 2021 et nombre total de lots riverains relativement à la classification de leur rive.*

Classification	Lots visités		Lots totaux		Différence
	<i>n</i>	%	<i>n</i>	%	%
Conforme (A)	1	2,8	42	11,4	-8,6
Peu anthropisée (B)	4	11,1	39	10,5	0,6
Peu anthropisée (B-)	4	11,1	49	13,2	-2,1
Anthropisée (C)	9	25,0	72	19,5	5,5
Anthropisée (C-)	7	19,4	70	18,9	0,5
Fortement anthropisée (D)	7	19,4	47	12,7	6,7
Fortement anthropisée (D-)	4	11,1	38	10,3	0,8
Problématique (E)	0	0,0	13	3,5	-3,5
Total	36	100,0	370	100,0	

La surreprésentation des rives anthropisées et fortement anthropisées est en soi une belle observation qui démontre l'intérêt des riverains à restaurer leur rive. Cependant, la sous-représentation des rives conformes est peut-être due au fait que ces propriétaires ne se sentent pas concernés par la nouvelle réglementation. Dans les prochaines communications, il faudra s'assurer de mentionner que tous les riverains doivent produire un plan d'aménagement de leur rive, même si leur rive est conforme.

Bernard (2020) note aussi que les efforts devront être concentrés sur les secteurs plus problématiques qui correspondent au chemin Leclerc et ses environs ainsi que les rives sud et nord de l'extrémité est du lac. La carte à l'annexe 3 présente la répartition des propriétés

visitées à la saison 2021. Six propriétés sur les vingt-sept du chemin Leclerc ont participé au programme de végétalisation, soit une proportion de 22 %, en grande partie grâce au bouche-à-oreille entre les riverains. Le reste des propriétés visitées se répartit de façon aléatoire autour du lac.

M<sup>me</sup> Sawadogo a été présente lors de quelques journées de visites de propriétés riveraines lorsque la stagiaire de l'OBV n'était pas disponible pour le travail. La présence de Mme Sawadogo a été très appréciée par ses coéquipiers de l'OBV et par les riverains. Elle pouvait très bien répondre aux questions de ces derniers sur la réglementation municipale ou les autres projets de la Municipalité, dont le programme de suivi des installations septiques. Cependant, le temps qu'elle investissait en visite de propriétés n'était pas utilisé dans la production de plan d'aménagement, car cette tâche n'était pas de son ressort. Les visites terrain devaient se faire principalement par les membres de l'OBV, sans pour exclure pour autant la présence des représentants municipaux.

### **3.6.2 Production de plans d'aménagement**

De retour au bureau, le plan d'aménagement était fait sur un logiciel de système d'information géographique. Tous les plans d'aménagement étaient vérifiés par un membre de l'équipe de l'OBV.

Le plan d'aménagement était ensuite transmis au propriétaire riverain, pour confirmer qu'il représentait ce qui avait été discuté lors de la visite terrain, avant d'être envoyé à la Municipalité pour approbation.

Entre la visite terrain et la confirmation des éléments du plan d'aménagement par le propriétaire riverain, il arrivait que ce dernier désire apporter des modifications. S'ensuivait un échange de courriels ou d'appels téléphoniques entre le propriétaire et l'équipe de l'OBV. Cette démarche ralentissait la production des plans d'aménagement, mais permettait une plus grande appropriation du programme de végétalisation par le propriétaire riverain, du fait de son implication accrue. Les éléments qui étaient les plus modifiés en conclusion de ces échanges étaient le type et le nombre de végétaux à planter, souvent à la hausse, et la configuration de l'accès au lac.

Le devis pour l'achat de végétaux devait être signé par le propriétaire. Cette signature servait de procuration à l'OBV afin de demander au nom du propriétaire riverain un certificat d'autorisation pour des travaux de végétalisation en rive. Si le propriétaire faisait son choix de végétaux lors de la visite, il pouvait dès lors signer son devis. Toutefois, le devis pouvait ne pas être complété lors de la visite, et ce pour diverses raisons : besoin de réflexion avant de faire son choix, demandes particulières du propriétaire en espèces ou en formats, problèmes d'inventaire qui demandent la révision de la commande, etc. L'équipe de l'OBV devait alors retourner visiter le propriétaire pour qu'il confirme la commande et y appose sa signature. Cette étape entraînait une certaine lourdeur de procédure et l'utilisation d'un système de signature électronique viendrait probablement alléger cette procédure.

Des 35 propriétés visitées, trois propriétaires ont renoncé au dépôt de leur plan d'aménagement. Les raisons invoquées étaient les problèmes de santé ou le désir de repousser le dépôt du plan pour profiter de la possibilité de contrôler la végétation dans la rive pour encore quelques années.

### **3.7 Achat, transport et distribution des végétaux**

La visite se terminait, s'il y avait lieu, par la sélection des végétaux pour la végétalisation par le propriétaire riverain. Le catalogue de l'OBV comprenait près d'une trentaine d'arbres, d'arbustes et d'herbacées indigènes recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines. Selon le type de plante retenu, différents formats étaient disponibles.

Cette étape pouvait être une épreuve pour le riverain, car en quelques minutes il devait décider de l'apparence future de sa rive, apparence qui sera probablement figée pour des années à venir.

La plupart des propriétaires parvenaient à faire leur choix lors de la visite de l'équipe de l'OBV, mais d'autres désiraient plus d'informations avant de choisir. D'autres allaient jusqu'à contacter l'équipe de l'OBV à plusieurs reprises pour réviser leur sélection, augmentant alors le temps requis pour la finalisation de leur dossier.

Considérant que la subvention accordée pour 2021 correspondait à 100 % des coûts admissibles, jusqu'à un montant maximal de 200 \$ par immeuble (règlement # 505-2021,

c II, art 2.7), et que 32 propriétaires riverains ont participé au programme, la subvention municipale pouvait atteindre 6 400 \$. Or, ce sont 4 223 \$ qui ont été accordés pour l’achat des végétaux. C’est donc dire que les riverains ont profité de 66 % du programme de subvention pour la végétalisation. Le prix médian des commandes de végétaux, incluant les taxes, mais excluant les plants en rupture de stock qui sont à commander pour le début de l’été 2022 (voir plus bas), était de 175 \$ soit moins que la subvention municipale de 200 \$.

Sur les 35 riverains rencontrés, 28 ont commandé des végétaux. Un total de 802 végétaux a été distribué aux riverains (tableau 2). Les arbustes et les vignes ont été les plus demandés avec 446 plants, suivis par les plantes herbacées vivaces avec 169 plants. Les fougères étaient recommandées sur des terrains ombragés sous couvert forestier. Sans surprise, les riverains ne souhaitent pas planter d’arbres par crainte de perdre la possibilité de jouir de la vue sur le lac. Ainsi, seulement 17 arbres ont été commandés dont 4 pour remplacer des arbres morts, malades ou dangereux tel que requis dans le chapitre sur la protection des arbres (règlement # 485-2019 de zonage, c XXV, art 25.4).

*Tableau 2. Végétaux distribués aux riverains du lac Trois Saumons à l’été 2021.*

Type	Nombre	%
Arbres	17	2,1
Arbustes et vignes	446	55,6
Herbacées vivaces	169	21,1
Fougères	72	9,0
Graminées	98	12,2
Total	802	100,0

La commande de végétaux a été passée le 10 septembre à notre fournisseur principal, la pépinière Aiglon Indigo, spécialisée dans la production et la vente de végétaux et de semences indigènes. À cette date, plusieurs espèces de végétaux étaient alors déjà en rupture de stock. Ceci peut s’expliquer par les contraintes de déplacement imposées aux Québécois dans le cadre de la pandémie de COVID-19, les obligeant à passer des vacances à la maison et entraînant un engouement pour le jardinage chez plusieurs d’entre eux (Morin, 2021). Les végétaux en rupture de stock étaient l’amélanchier glabre, le bleuet, le rosier inerme, le myrique baumier, le dièreville chèvrefeuille et les fougères. Sauf pour les trois premiers, les végétaux en rupture de stock ont été trouvés chez deux autres fournisseurs, soit la

Pépinière rustique et la Pépinière Saint-Nicolas, avec comme inconvénient d'ajouter des frais de transport et d'augmenter le prix de ces espèces. Une nouvelle commande sera passée au printemps 2022 pour obtenir les 178 plants manquants d'amélanchiers, de bleuets et de rosiers. La Municipalité devrait affecter le solde du programme de subvention de 2021, soit 2 177 \$ à l'achat de ces plants (M.-A. Bernard, communication personnelle, 12 novembre 2021).

La distribution des végétaux s'est effectuée le samedi 9 octobre au parc municipal du lac Trois Saumons. Considérant l'importance du nombre de végétaux, la location d'un camion cube de 16 pieds a été nécessaire pour transporter les végétaux, rendant difficile l'arrêt chez chaque riverain pour remettre les plants. Les riverains avaient rendez-vous selon une plage horaire d'une heure, à raison de six propriétaires par plage horaire. À deux personnes pour faire la distribution et prendre le paiement, il aurait été difficile d'accepter plus de riverains par plage horaire. La distribution a duré cinq heures.

Lors de la distribution, l'équipe de l'OBV a remis deux documents municipaux, soit le certificat d'autorisation pour des travaux de végétalisation en bande riveraine et le formulaire de demande pour ledit certificat. Les riverains devaient signer et dater le formulaire de demande, en conserver une copie alors que l'OBV gardait une copie pour remettre à la Municipalité. Ce document rappelait aux riverains qu'ils devaient maintenant arrêter le contrôle de la végétation dans leur rive. Les riverains ayant déposé un plan d'aménagement, mais qui n'ont pas choisi de végétaliser, devaient également signer le formulaire de demande. L'OBV a joint ces propriétaires par courrier électronique pour obtenir leur signature.

### **3.8 Offre d'un service de plantation**

L'équipe de l'OBV a procédé à la plantation de végétaux les 10, 11 et 25 octobre. Ce sont six propriétaires riverains qui ont retenu le service de plantation. Les travaux de plantation ont nécessité environ 21 heures-personnes.

## 4 CONCLUSION

L'objectif de 35 propriétés visitées a été atteint. Cependant, trois propriétaires n'ont pas déposé de plan d'aménagement de leur rive. L'OBV leur a tout de même présenté la nouvelle réglementation et le programme de végétalisation. Ce sont 80 % des propriétaires rencontrés qui ont choisi de végétaliser et qui se sont partagé les 802 plants commandés, auxquels il faudra ajouter les 178 plants d'amélanchier, de bleuetier et de rosier qui arriveront seulement à la saison 2022. Une proportion de 66 % de la subvention municipale a été utilisée, ce qui démontre l'intérêt des riverains dans le programme de végétalisation et valide le choix de la Municipalité d'offrir un tel programme.

Les résultats de la saison 2021 du programme de végétalisation sont encourageants et nous font entrevoir la saison 2022 de façon favorable, surtout si l'on considère que 22 propriétaires ont déjà manifesté leur intérêt à recevoir l'équipe de l'OBV.

## 5 RECOMMANDATIONS

À la lumière des informations contenues dans ce rapport, voici certaines recommandations pour les années subséquentes du programme de végétalisation :

- Augmenter le nombre de plans d'aménagement déposés par année dans le but de respecter la date limite du programme, soit mars 2026. Avec un total de 374 propriétés visées, 34 plans déposés jusqu'à maintenant (32 par l'OBV et 2 par d'autres entreprises ou organismes) et 4 saisons restantes au projet, le nombre de plans à déposer serait approximativement de 85 par saison. Ce nombre est difficilement réalisable par l'OBV et il faut considérer que les propriétaires ont la possibilité de faire réaliser leur plan d'aménagement par d'autres intervenants. En conséquence, nous proposons un nombre de 60 propriétés à visiter par l'OBV en 2022.
- Démarrer les visites plus tôt en juin, voire en mai, pour joindre plus de propriétaires avant la fin de la saison.
- Publier le catalogue des végétaux sur les sites Web de la Municipalité et de l'OBV.
- Tenir un kiosque d'information lors de la traversée du lac à la nage et de l'épluchette de fin d'été.
- Dans les communications de la Municipalité, peut-être même lors de l'envoi du prochain compte d'impôt foncier, rappeler que tous les riverains doivent produire un plan d'aménagement d'ici mars 2026, même s'ils considèrent que leur rive est conforme. Il est aussi important de mentionner que l'été 2022 est le dernier été pour profiter pleinement de la subvention municipale, car à partir de 2023, le maximum des coûts admissibles sera réduit à 80 %.
- Pour 2022, axer les visites de propriétés à celles du chemin Leclerc et ses environs ainsi que celles des rives sud et nord de l'extrémité est du lac, de cette façon, ces propriétés jugées prioritaires profiteront de la subvention municipale à son taux maximal.
- Procéder aux visites de propriétés avec des membres de l'équipe de l'OBV qui produiront les plans d'aménagement.

- Recourir à un service de signature électronique pour l'approbation des devis pour l'achat de végétaux et les demandes de certificats d'aménagement pour travaux de végétalisation en rive pour les propriétaires qui ne désirent pas végétaliser.
- Poursuivre le report de la subvention municipale non utilisée aux années suivantes, particulièrement dans le cas de végétaux en rupture de stock.
- Déterminer un tarif pour la production de plans d'aménagement à la pièce, dans le cas où pour une saison donnée, l'objectif de propriétés à visiter serait atteint, mais que la demande provenant des riverains soit toujours présente.
- Effectuer le suivi du taux de survie des végétaux implantés dans le cadre du programme.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BERNARD, M.-A. (2020). *Projet de végétalisation des rives du lac Trois-Saumons : rapport de l'inventaire des rives du lac Trois-Saumons suite au passage de DroneXperts le 19 septembre 2018*, service de l'urbanisme, Municipalité de Saint-Aubert, Saint-Aubert, 15 p.

FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC (2013). *Guide de bonnes pratiques : aménagement et techniques de restauration des bandes riveraines*, 116 p. [[https://banderiveraine.org/wp-content/uploads/2013/07/FIHOQ\\_guide\\_2013\\_print\\_144.pdf](https://banderiveraine.org/wp-content/uploads/2013/07/FIHOQ_guide_2013_print_144.pdf)] (Consulté le 28 octobre 2021).

FÉDÉRATION INTERDISCIPLINAIRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE DU QUÉBEC (s. d.). *Plantation et entretien de la bande riveraine*, 5 p. [<https://banderiveraine.org/wp-content/uploads/2013/04/Bande-riveraine-depliant.pdf>] (Consulté le 28 octobre 2021).

MORIN, Isabelle (2021, 20 avril). *Folie annoncée dans les jardinerie*s. La Presse. [<https://www.lapresse.ca/maison/cour-et-jardin/2021-04-20/folie-annoncee-dans-les-jardinerie.php>] (Consulté le 8 novembre 2021).

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT (2021). *Entente pour la réalisation d'un programme de végétalisation des rives du lac Trois-Saumons et du lac Bringé*, Saint-Aubert, 5 p.

# **ANNEXE 1. COURRIEL ENVOYÉ LE 7 JUILLET 2021 AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS AYANT REÇU L'ESCOUADE DES LACS DE L'OBV À L'ÉTÉ 2015**

## **PROGRAMME DE VÉGÉTALISATION**

Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud

### **Plan d'aménagement de la rive**

Dans le but de conserver et d'améliorer la qualité de l'eau du lac Trois Saumons, la municipalité de Saint-Aubert a développé un programme de végétalisation des rives. Tous les propriétaires riverains ont jusqu'au mois de mars 2026 pour faire adopter par la municipalité un plan d'aménagement de leur rive.

### **Que doit contenir ce plan?**

Le plan doit contenir, entre autres, la délimitation de la rive, la position de l'accès au lac et de toute construction située dans la rive et leur zone de dégagement, ainsi que le type et l'emplacement de végétaux à planter.

### **Demandez l'aide de l'OBV**

L'organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud (OBV) a le mandat d'accompagner les riverains dans la production du plan d'aménagement de leur rive. Ce travail de collaboration entre le propriétaire riverain et l'équipe de l'OBV se fait lors d'une visite extérieure de la propriété.

Q : Quelle est la durée d'une visite?

R : Environ une heure et demie.

Q : Quel est le coût de la visite?

R : Il n'y a aucuns frais pour cette visite ni pour la production du plan d'aménagement de la rive.

Q : Comment prend-on rendez-vous avec l'OBV?

R : Par courriel à l'adresse [biologie@obvcotedusud.org](mailto:biologie@obvcotedusud.org).

### **Subvention municipale**

En recevant la visite l'équipe de l'OBV, les propriétaires peuvent commander des végétaux au tiers du prix en pépinière et peuvent profiter de la subvention municipale pour payer une partie des végétaux, soit 200 \$ ou jusqu'à 100 % du coût total du projet pour la saison 2021.

### **N'attendez pas!**

Le fond de subvention est limité pour une année donnée et l'attribution se fera selon le principe de premier arrivé, premier servi. De plus, le financement admissible sera réduit lors des prochaines saisons. Prenez rendez-vous dès aujourd'hui!

## ANNEXE 2. LISTE DES PROPRIÉTÉS VISITÉES AU COURS DE LA SAISON 2021

Propriété	Date de visite
12, chemin Leclerc	23 juillet
13, chemin Leclerc	23 juillet
16, chemin Leclerc	16 juillet
17, chemin Leclerc	8 juillet
24, chemin Leclerc	7 août
27, chemin Leclerc	8 juillet
32, chemin Robichaud	31 juillet
126, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	6 août
142, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	23 juillet
144, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	13 août
158, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	9 juillet
164, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	21 juin
184, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	24 juillet
194, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	13 août
218, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	31 juillet
224, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	17 juillet
256, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	30 juillet
258, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	17 juillet
264, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	6 août
276, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	31 juillet
278, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	17 juillet
280, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	6 août
282, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	12 août
288, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	16 juillet
322, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	30 juillet
340, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	31 juillet
388, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	7 août
538, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	8 juillet
586, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	24 juillet
624, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	30 juillet
626, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	30 juillet
674, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	23 juillet
684, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	30 juillet
694, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	7 août
702, chemin du Tour-du-Lac-Trois-Saumons	7 août